

## PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

### Notice et plan du projet de PDA







Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DE LA  
CITOYENNETÉ ET DE  
LA LÉGALITÉ

BUREAU DES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR  
Mme Eliane BERTRAND  
Tél. 04 71 09 92 34

eliane.bertrand@haute-  
loire.gouv.fr

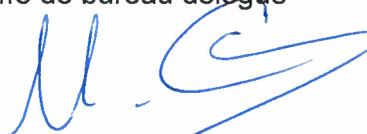
**Bordereau d'envoi**

à

Monsieur le maire de Vals-près-le Puy  
Place du Monastère  
43750 VALS-PRES-LE PUY

le Puy-en-Velay, le 13 novembre 2018



NOMBRE DE PIECES	DESIGNATION
	<p><b>Objet : Périmètre Délimité des Abords (PDA)</b></p> <p>Veillez trouver ci-joint, en application de l'article R.132-2 du code de l'urbanisme, la proposition de périmètre délimité des abords de l'architecte des bâtiments de France reçue à la préfecture le 17 octobre 2018.</p> <p>Pour le préfet la cheffe de bureau délégué</p>  <p>Marie CHAUSSENDE</p>

Préfecture de la Haute-Loire

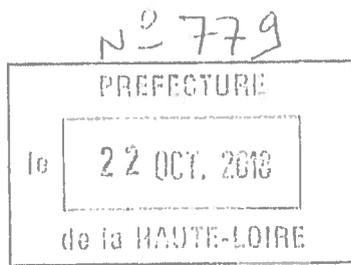
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.pref.gouv.fr](http://www.haute-loire.pref.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)





REÇU  
Le 16 NOV. 2018



## PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Le Puy en Velay, le lundi 15 octobre 2018

Pôle *Architecture et patrimoines*

L'architecte des bâtiments de France  
chef de l'unité départementale de l'architecture et  
du patrimoine de la Haute-Loire

Unité départementale

de l'architecture et du patrimoine de Haute-Loire

à

Affaire suivie par : Jérôme Auger

✉: [jerome.auger@culture.gouv.fr](mailto:jerome.auger@culture.gouv.fr)

**Monsieur le Préfet**

Réf. : 2018/MJP/JA

Avenue Général de Gaulle

43000 LE PUY-EN-VELAY

**Objet** : Périmètre Délimité des Abords (PDA)  
Commune de Vals-près- le Puy

Lors de l'étude du PLU de la commune de Vals-près-le Puy, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine avait proposé à la commune de modifier le périmètre des abords de monuments historiques conformément aux articles L.621-31 ; R 621-92 à R.621-95 du code du Patrimoine et R.132-2 du code de l'urbanisme.

L'objectif étant de substituer au périmètre de protection des monuments historiques de 500 mètres de rayon, un périmètre adapté aux réalités urbanistiques, paysagères et patrimoniales du territoire environnant le monument.

A cet effet sont étudiées les co-visibilités sur les monuments, ainsi que les cônes de vues réciproques entre monuments et entités territoriales afin que les entités qui ne participent pas à la qualité des ambiances du monument historique concerné soient exclues du périmètre de protection.

Par contre, les éléments de périmètre débordant sur la commune voisine (Puy-en-Velay) ne peuvent pas être modifiés par décision de la commune de Vals. Par conséquent, le contour du périmètre avec rayon de 500 mètres continue de produire ses effets sur la commune du Puy-en-Velay.

Il existe quatre monuments historiques sur la commune de Vals près le Puy :

- Mairie : les deux portes à bossages (porte d'entrée donnant sur la place et porte intérieure donnant accès à l'escalier) et escalier intérieur à balustres torsées (portes de l'ancien monastère des Augustines). Classées MH par arrêté du 15 mars 1973 ;
- Eglise St Vozy. MH inscrit par arrêté du 8 octobre 1968 ;
- Chibotte du bois de Lirate. MH inscrit par arrêté du 28 avril 1986 ;
- Villa Alirol, 27 avenue de Vals : en totalité, y compris la clôture située sur la parcelle n° 188. MH inscrit par arrêté du 27 septembre 2006.

Sur ces quatre monuments, trois sont proposés pour une modification du périmètre de leurs abords :

- 1) Mairie.
- 2) Eglise St Vozy
- 3) Villa Alirol.

La chibotte du bois de Lirate conserve son périmètre de 500 mètres de rayon.

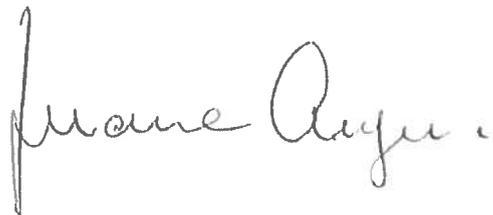
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine avait proposé à la commune de Vals le tracé des Périmètres Délimités des Abords (PDA) concernant les trois monuments ci-dessus référencés. Ces tracés ont été repris par le bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLU qui a fourni un dossier avec document graphique et notice explicative.

Aussi, après examen du dossier de PDA de la commune de Vals-près-le-Puy, j'émet un avis favorable. ||

L'enquête publique unique aura pour objet le PLU et le PDA ; à cette occasion, la consultation des propriétaires des monuments historiques devra être conforme à l'article R.621-93 du code du patrimoine.

Le chef de service de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Loire

Jérôme AUGER



Copie : DDT  
Pièce jointe : procédure PDA

COMMUNE DE VALS-PRES-LE-PUY

Place du Monastère  
43 750 Vals-près-le-Puy  
tél : 04 71 05 77 77

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS  
MONASTERE DES AUGUSTINES, EGLISE SAINT-VOZY ET  
VILLA ALIROL



DOCUMENT DE TRAVAIL

COMMUNE DE VALS-PRES-LE-PUY  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE (43)

Etude N° A1642-R180807-v1

**Maître d'ouvrage** : Commune de Vals-près-le-Puy  
**Bureau d'études** urbanisme & environnement : ECO-STRATEGIE

---

Le présent dossier est basé **sur nos observations de terrain, la bibliographie, notre retour d'expérience en aménagement** du territoire et les informations fournies par le porteur de projet.

**Il a pour objet d'assister, en toute objectivité, le maître d'ouvrage dans la définition de son projet.**

Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Il ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord **écrit préalable d'ECO-STRATEGIE** et la mairie de Vals-près-le-Puy.

Les prises de vue présentées ont été réalisées par ECO-STRATEGIE ou par le porteur de projet.

Les fonds de carte sont issus des cartes IGN, de Google Earth et de Géoportail. Les photographies prises sur le site sont précisées.

---



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	3
PREAMBULE .....	4
I.1. Le contexte juridique .....	4
I.2. Les PDA vis-à-vis des plans d'aménagement en vigueur .....	4
I.3. Le contexte urbanistique de l'étude .....	5
I.4. L'objet de l'étude .....	5
I.5. Le déroulement de l'étude .....	6
Elaboration des Périmètres délimités des abords .....	7
I. Présentation des monuments historiques .....	8
II. Le rapport au grand paysage .....	13
II.1. L'implantation géographique et historique de Vals-près-le-Puy .....	13
II.2. Contexte paysager communal .....	22
III. Périmètres de protection des monuments historiques .....	27
III.1. Ancien monastère des Augustines et église Saint-Vozy .....	27
III.2. Villa Alirol .....	33
IV. Table des illustrations .....	35

# PREAMBULE

*Source : Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication, le SCoT du Pays du Velay*

## I.1. Le contexte juridique

---

Un monument historique (MH) est un monument ou un objet qui a été classé ou inscrit comme **tel afin d'être protégé, en raison de son intérêt historique, artistique et architectural**. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques établit les niveaux de protection en deux catégories d'édifices :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ceux-ci peuvent être inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Chaque édifice classé ou inscrit au nombre des monuments historiques déploie autour de lui un rayon de protection de 500 mètres.

Cependant, **la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine** (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, et **le décret d'application du 29 mars 2017** relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, prévoient de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.

En fonction de la nature de l'édifice inscrit ou classé monument historique et de son environnement, un périmètre de protection adapté, appelé « périmètre délimité des abords » (PDA) peut être proposé par l'Architecte des Bâtiments de France. La distance de 500 mètres peut être dépassée avec l'accord de la commune ou des communes intéressées. Ce périmètre est créé par l'autorité administrative après enquête publique.

## I.2. Les PDA vis-à-vis des plans d'aménagement en vigueur

---

- **Le Plan Local d'Urbanisme de Vals-Près-le-Puy**

Dans le cadre de la révision de son Plan **Local d'Urbanisme et sur proposition de l'ABF**, la commune de Vals-près-le-Puy souhaite conduire le projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de trois Monuments Historiques du centre-ville : **l'église Saint-Vozy, l'ancien monastère des Augustines et la villa Alirol**.

Les propositions des Périmètres Délimités des Abords (PDA) seront soumises à enquête publique **conjointe à celle réalisée pour le Plan Local d'Urbanisme par la commune**.

- Le SCoT du Pays du Velay

Cette étude s'inscrit également vis-à-vis de l'un des objectifs fondateurs du projet du SCoT du Pays en Velay en cours actuellement. Le 12 juin 2017, le projet de SCoT a été arrêté par les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays du Velay, qui ont également tiré le bilan de la concertation. **L'exercice des PDA s'inscrit dans l'ambition 3 du PADD qui est de valoriser l'(es) identité(s) du Pays du Velay** : ruralité, authenticité, savoir-faire, qualité de vie et paysages. Cette ambition désigne deux objectifs vis-à-vis du patrimoine bâti :

#### **Objectif 3.2 Promouvoir le tourisme culturel et de pleine nature**

La présence d'un patrimoine architectural, civil, religieux de grande qualité doit permettre également de valoriser les villes et villages de caractère

#### **Objectif 3.3 Valoriser l'héritage paysager et naturel**

Bénéficiant d'un riche patrimoine bâti, le territoire se doit également d'assurer la pérennité des identités architecturales locales et de son patrimoine bâti. Cette valorisation sera l'un des corollaires nécessaires au développement touristique du territoire. Les objectifs affichés sont les suivants (*entre autres*) :

- Assurer la protection du patrimoine bâti remarquable (dont le petit patrimoine identitaire), sans compromettre l'activité agricole ;
- **Valoriser l'identité des centres anciens** (en matière de morphologies urbaines, de matériaux, ...) ;
- Sauvegarder le caractère patrimonial du bassin du Puy.

### I.3. Le contexte urbanistique **de l'étude**

Les Monuments historiques de l'ancien monastère des Augustines (composé actuellement de l'Hôtel de Ville et l'Eglise Saint-Vozy) sont situés dans le cœur historique de Vals-Près-le-Puy. Ils s'appuient sur une structure urbaine d'habitat dense établit de part et d'autre du Dolaizon. Ce secteur accueillait par le passé l'essentiel de la population communale. Aujourd'hui, la problématique est de le redynamiser en favorisant la réhabilitation et le renouvellement urbain. En ce sens la commune a mené et mène encore le réaménagement des espaces publics pour accroître l'attractivité de ces quartiers. La commune suit également une politique d'acquisition foncière pour, d'une part réaliser une dédensification par des démolitions ponctuelles afin de créer des poches de stationnement et placettes, et d'autre part, pour permettre des opérations d'habitat en renouvellement urbain, notamment sous forme de petits collectifs de logement social et de logement adapté pour personnes handicapées, qui répondent à une vraie demande.

### I.4. L'objet de l'étude

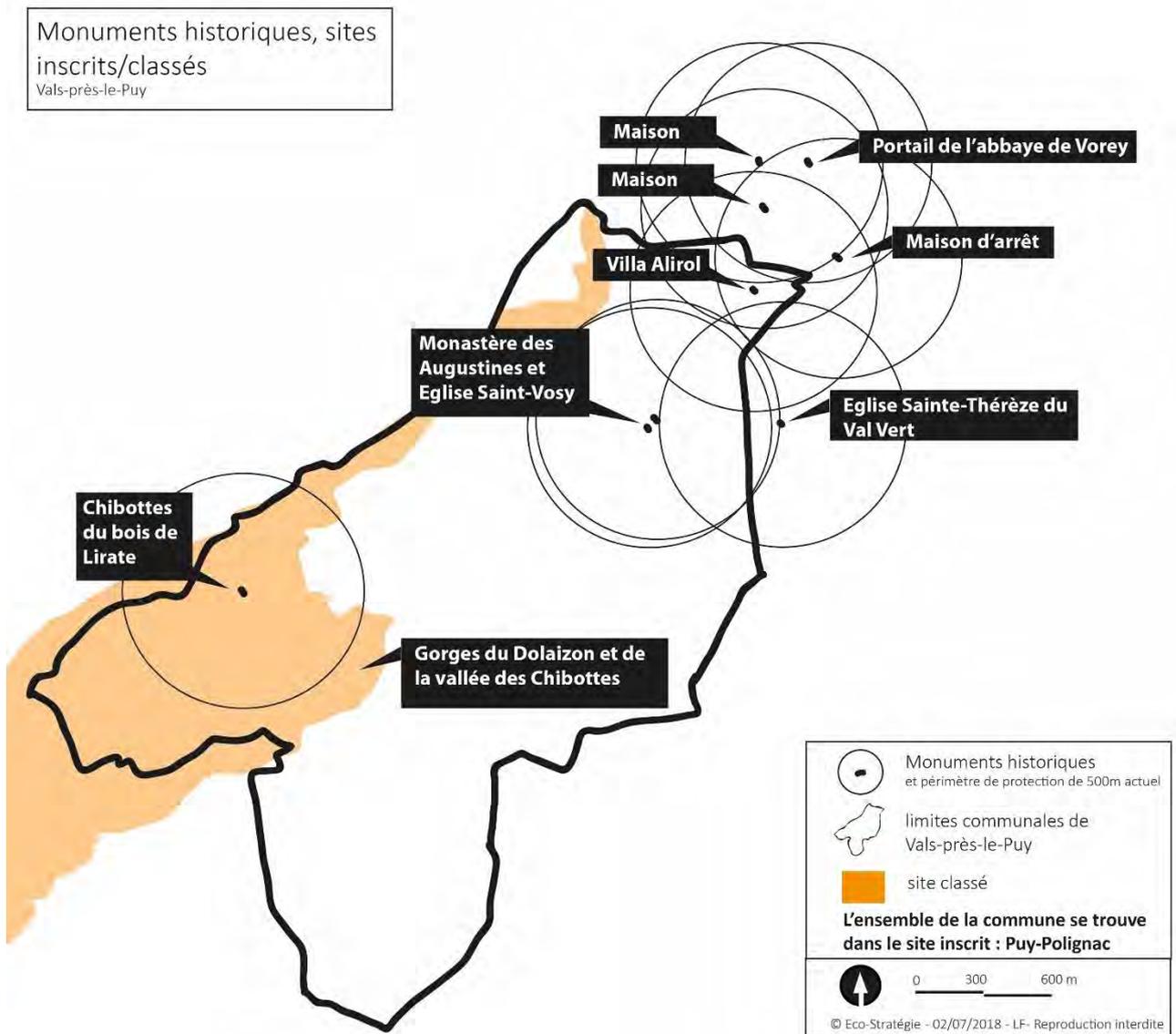


Figure 1 – Périmètres autour des monuments historiques présents sur la commune

Les trois monuments historiques concernant cette étude (Ancien monastère des Augustines, Eglise Saint-Vosy et Villa Alirol) possèdent, actuellement, un périmètre de protection de 500 mètres. Les périmètres dépassant les limites strictement communales seront conservés en l'état sur les communes concernées.

Par ailleurs, les cinq monuments historiques des communes limitrophes dont une partie du périmètre de protection se situe sur la commune de Vals-près-le-Puy ne concernent pas cette présente étude.

De plus, les trois monuments historiques étudiés (Ancien monastère des Augustines, Eglise Saint-Vosy et Villa Alirol) sont inclus dans le site inscrit du Puy-Polignac qui s'ajoute au règlement appliqué au périmètre de protection des abords.

### 1.5. Le déroulement de l'étude

Une présentation de chaque monument historique étudié permettra d'introduire notre étude. Nous remettrons ensuite les monuments dans leur contexte géographique et historique afin de révéler leur place dans le paysage actuel. Enfin, nous effectuerons une analyse précise de chaque monument dans son environnement immédiat. Cette approche nous amènera à définir les périmètres délimités des abords de chaque monument historique étudié.

# ELABORATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

## PRESENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

*Sources : Le Style classique dans l'architecture religieuse au Puy et dans ses environs par Bernard Feminier ; site du diocèse du Puy-en-Velay ; Base Mérimée*

### L'ancien monastère des Augustines



*Photographie 1 – Ancien Monastère des Augustines et Eglise de Saint-Vozy (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)*

**L'ancien monastère des Augustines** fut fondé en 1313 et disparaîtra en 1792 après 480 ans d'existence.

L'histoire de Vals se rapporte au trafic important du midi, aux portes du Puy, avec le passage des pèlerins et voyageurs qui sont à l'origine de la maladrerie de Saint-Benoît, pendant de l'abbaye de Pébrac dès 1200. Les religieux augustins de Saint-Benoît de Val participèrent à l'établissement des religieuses augustines de Vals vers 1313. Le couvent arrondit peu à peu ses terres et ses bâtiments. Les Bourguignons l'envahissent en 1419. D'importantes réparations y sont exécutées en 1601. En 1794, le couvent est vendu comme bien national. Les Jésuites s'y installent en 1828 et y apportent des aménagements : allongement de divers bâtiments et construction vers 1870 de la chapelle des Jésuites décorée par un travail de bois.

Aucun élément ne subsiste de l'époque de fondation du couvent, à l'exception peut-être de la voûte appareillée communiquant de la porte et de l'escalier jusque vers l'église atteinte par un souterrain. Les bâtiments, formant un enchevêtrement un peu confus, sont discernables à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Allongements des bâtiments vers 1650, puis 1700 et en 1871, dernière construction vers la porterie, reliant l'église au couvent.

L'église de Saint-Vozy, ancienne chapelle du couvent, est un témoignage authentique de l'architecture du XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à la Révolution, la chapelle comportait un étage supérieur entièrement distribué en cellules pour les religieuses. Le chœur se trouvait à l'étage de la tribune, en arrière de celle-ci. Le clocher, foudroyé au XVIII<sup>e</sup> siècle, a été remplacé. La nef se compose de travées et du chœur à chevet droit. La première travée servant d'entrée se situe sous la tribune, supportée par quatre arcatures sur piliers. Un arc en léger retrait constitue l'arc triomphal sur piliers et entablements doriques. Le chœur se trouve sous voûtes d'arêtes, orné d'un retable au fronton triangulaire vraisemblablement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est entouré de deux portes à voussure, timbrées à leur clef d'une tête ailée d'angelot.

Cette chapelle, après bien des vicissitudes pendant la période révolutionnaire devint le siège de la paroisse en 1821. Deux bustes placés sur le retable du chœur rappellent : Saint Vosy (premier évêque du Puy) patron de l'église et Saint Augustin en souvenir des moniales que l'évêque du Puy, Bernard de Castanet, avait autorisé à fonder un monastère placé sous la règle de saint Augustin, d'où le nom d'Augustines de Vals.

- Diachronie

❖ Depuis l'avenue de Vals



Photographie 2 -**point de vue depuis l'avenue de Vals** (source : Mairie de Vals, Eco-Stratégie (2018))

Ce point de vue depuis l'avenue de Vals vers l'ouest ouvre une perspective appuyée sur le clocher de l'église Saint-Vosy qui fait point d'appel. Le bâtiment de l'ancien monastère, dans le prolongement, marque d'autant plus cette perspective. Nous notons que l'espace urbain n'a évolué que de manière infime entre les deux photographies (arbres remplacés).

❖ Depuis la Place de la Mairie

*Photographie 3 -point de vue depuis la place de la Mairie (source : Mairie de Vals, Eco-Stratégie (2018))*

La rénovation du bâtiment à droite de la photo est un élément marquant entre les deux photographies. La place laisse un recul nécessaire à l'appréciation de l'église Saint-Vozy et de l'ancien monastère, avec en arrière-plan le jardin du monastère situé sur les contreforts du Mont Ronzon.



*Photographie 4 - point de vue depuis la place de la Mairie (source : Mairie de Vals, Eco-Stratégie (2018))*

L'ancien monastère des Augustines (dont il ne reste que l'escalier et la porte) a été rénové et accueille aujourd'hui les bureaux de l'Hôtel de Ville. L'implantation stratégique de ce bâtiment prouve l'importance de la place de l'ancien monastère dans la constitution de la structure urbaine de Vals.

Villa Alirol, 27 avenue de Vals, datant limite XI<sup>X</sup><sup>e</sup> siècle 20<sup>e</sup> siècle

*Photographie 5 – Villa Alirol (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)*

Maison construite vers 1900 par l'architecte Achille Proy pour un négociant. Son style éclectique emprunte aux vocabulaires de la Renaissance et du classicisme. Ses ferronneries dénotent une inspiration Art Nouveau. Les façades, asymétriques et percées de baies aux formes variées, s'articulent autour d'une rotonde d'angle servant d'entrée. La villa en totalité, y compris la clôture, est inscrite aux monuments historiques (depuis le 27/09/2006). Elle a brûlé et est en cours de rénovation actuellement.

## II. LE RAPPORT AU GRAND PAYSAGE

### II.1. L'implantation géographique et historique de Vals-près-le-Puy

*Sources :* [http://www.laveissiere.fr/userfile/brochures\\_revues/les\\_volcans\\_du\\_massif\\_central.pdf](http://www.laveissiere.fr/userfile/brochures_revues/les_volcans_du_massif_central.pdf) ; <http://temoinsdupasse.free.fr/geolvelay.html> ; <http://www.cen-auvergne.fr/-geologie-.html> ; [www.eauvergnat.fr/le-dolaizon](http://www.eauvergnat.fr/le-dolaizon) ; [www.agglo-lepuyenvelay.fr](http://www.agglo-lepuyenvelay.fr)

- Contexte géomorphologique et géologique

Vals-près-le-Puy appartient à une grande entité paysagère : le bassin du Puy.

Le territoire est façonné par une activité volcanique importante. Il se caractérise par un relief marqué de moyenne montagne dont la Loire constitue la principale entaille au sein de ces hauteurs.

Reposant sur un socle granitique (le granite du Velay), le bassin du Puy fait partie de la grande province magmatique du Velay, secteur oriental du Massif Central (Figure 2). Bordé au sud-ouest par la chaîne du Devès composée de quelques 150 volcans qui marquent le partage entre les bassins de la Loire, au nord, et de **l'Allier, au sud**, il couvre **aujourd'hui les deux tiers est du** département de la Haute Loire. Ces hauts plateaux basaltiques composés de pointements isolés saillants sont caractéristiques des paysages du Velay. Particulièrement représentatifs, les dômes stromboliens issus de cette période volcanique intense sont appelés « les gardes » (Figure 3). Nous sommes ici en plein pays Vellave.

Le bassin du Puy est une **cuvette d'effondrement** creusée dans ces hauts plateaux basaltiques. **C'est une dépression brutale, un creux.** Ce bassin sédimentaire, apparu lors de la formation de la chaîne alpine, **s'est formé par des dépôts successifs d'alluvions, de cendres volcaniques et d'évaporites** (gypse). Par la suite, **l'érosion a dégagé des brèches basaltiques sur lesquels s'est** construit le centre ancien du Puy-en-Velay (Mont Anis, Rocher Corneille, Rocher St-Michel...), édifices volcaniques devenus emblématiques et identitaires du paysage intercommunal. Le terme « Puy » désigne ces éminences (pics, promontoires, cônes).

Composé de plateaux et de cheminées volcaniques, le bassin du Puy est formé de la confluence de plusieurs rivières (Borne, Dolaizon) convergents vers la Loire (Figure 3). Le territoire communal de Vals-près-le-Puy se caractérise localement par la présence de la vallée du Dolaizon. **Ce cours d'eau, sous-affluent de la Loire, s'inscrit dans un axe** sud-ouest/nord-est correspondant à la faille géologique primitive de Villefort. Il prend sa source au sud du Massif du Devès et traverse le plateau du Devès, les Gorges du Dolaizon et, passant par Vals-près-le-Puy, **l'agglomération du Puy-en-Velay.**

Au niveau communal, la vallée du Dolaizon, après avoir traversé les gorges, **s'élargit en** un fond large et plat. Elle présente des versants au relief bombé avec une rupture de pente davantage marquée au nord. Constitués par des colluvions sablo-marneuses, ces versants ont longtemps été exploités en vigne dont les Chibottes (abris en pierre) sont les témoins. **Aujourd'hui, ils sont caractéristiques des vallées bocagères dont l'architecture est fortement** rythmée par de petites parcelles de prairies permanentes marquées par un réseau de haies relativement dense.

La ville de Vals-près-le-Puy **s'est développé le long de la vallée** du Dolaizon, sur un axe est-ouest. Dans le chapitre suivant, nous nous attacherons à développer le contexte historique de cette implantation urbaine.

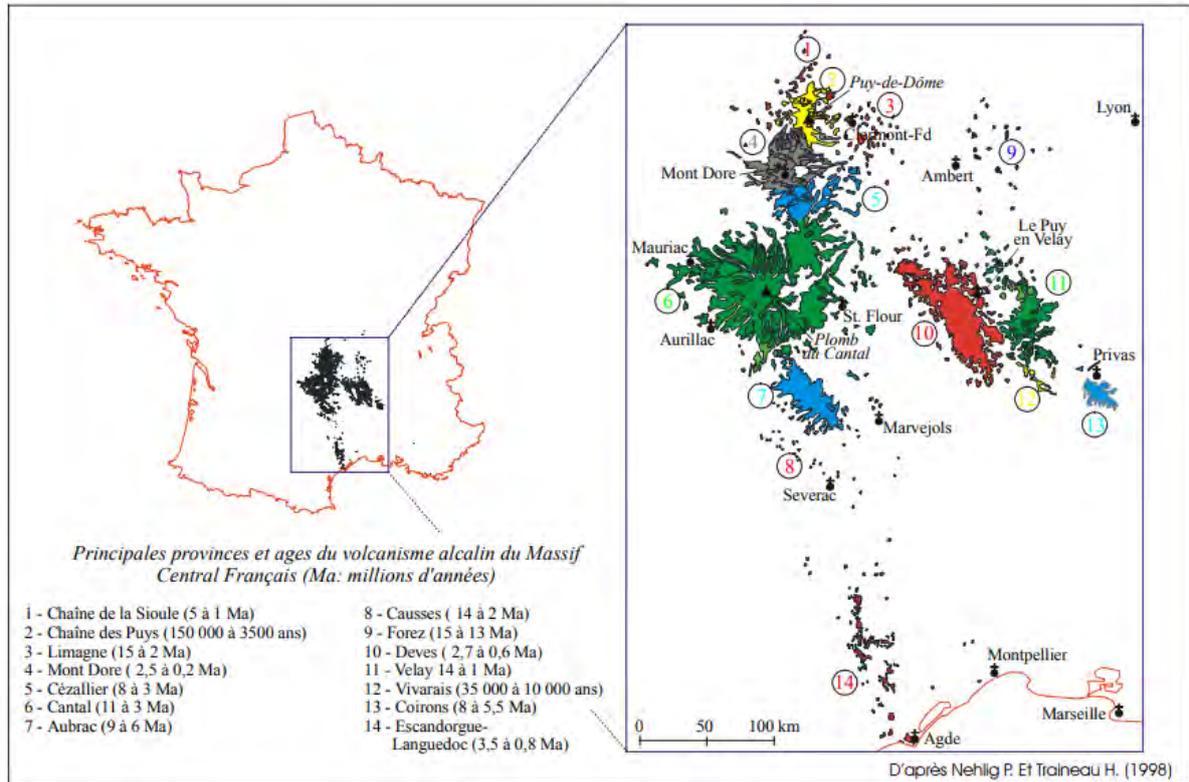


Figure 2 - Cartes des principales provinces volcaniques du Massif Central (source : BRGM)

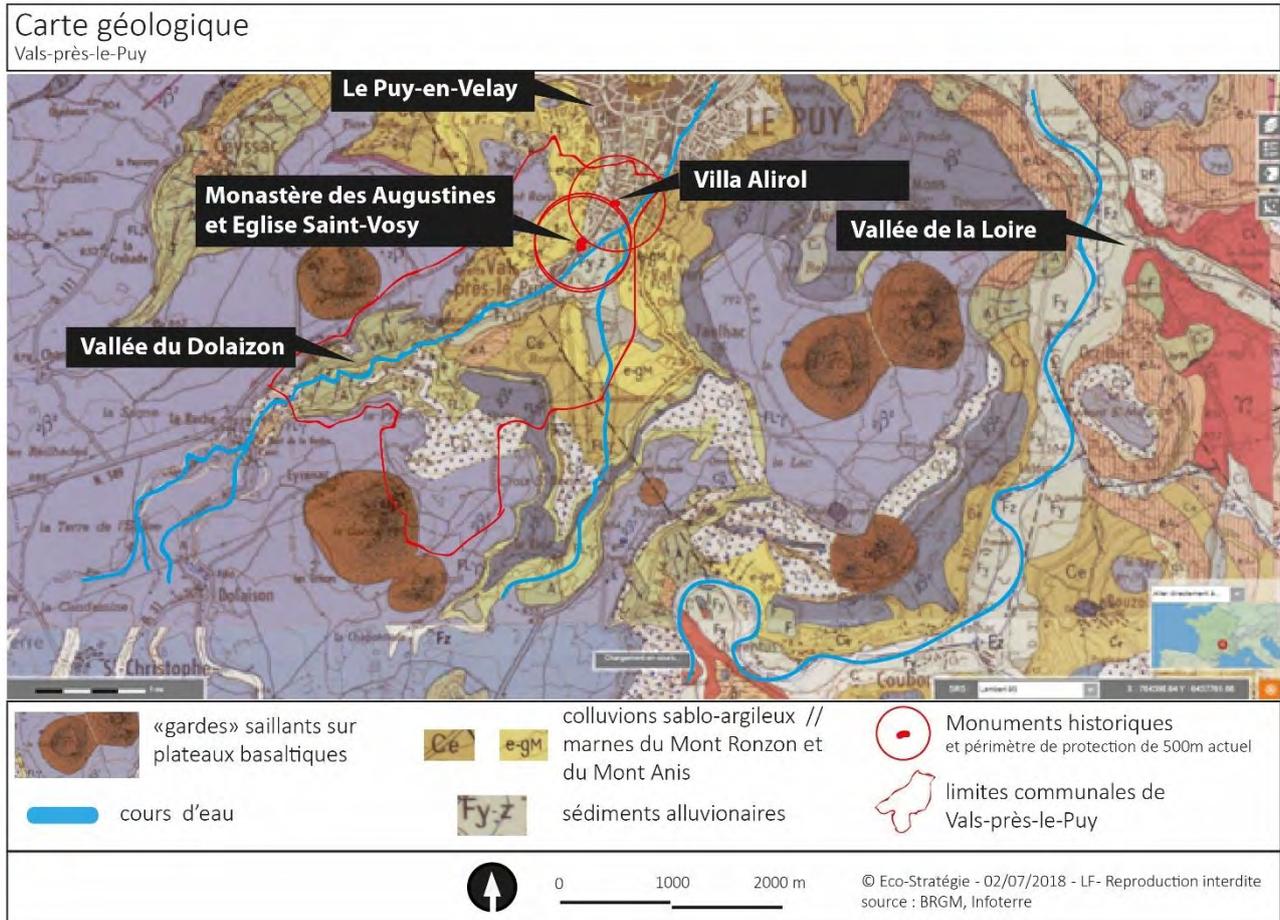


Figure 3 - Carte géologique (source : BRGM, InfoTerre)

• Contexte historique de l'implantation urbaine de Vals-près-le-Puy

Sources : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ; Atlas des patrimoines ; Atlas régional des paysages ; site internet de Vals-Près-le-Puy ; Géoportail ; IGN remonter le temps ; [https://viagallica.com/auvergne/puy\\_de\\_dome\\_-\\_temple\\_de\\_mercur.htm](https://viagallica.com/auvergne/puy_de_dome_-_temple_de_mercur.htm) ; <http://vpah-auvergne-rhone-alpes.fr/vpah/pays-d-art-et-d-histoire-du-puy-en-velay> ; <https://puyenvelay.wordpress.com/2015/02/16/le-puy-en-velay-naissance-dune-ville-de-pelerinage/> ; Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan par A. Mazon ; <http://www.catholique-lepuy.fr/diocese/L-eglise-de-Vals-reouverte.html> ; <http://www.zoomdici.fr/actualite/Balade-sur-les-pas-d-Achille-Proy-un-architecte-au-service-du-Puy-id117938.html> ; Evolution démographique des villes du Puy et de Vals : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006.) ; [http://www.laveissiere.fr/userfile/brochures\\_revues/les\\_volcans\\_du\\_massif\\_central.pdf](http://www.laveissiere.fr/userfile/brochures_revues/les_volcans_du_massif_central.pdf)

A l'Antiquité, le site du Puy initialement occupé par les Vellaves devient romain et porte le nom d'Anicum. La cité s'installe sur le mont Anis. Plus au sud, Saint Paulien (initialement capitale du Velay) est détruite par les invasions barbares. **L'évêque Vosy s'installe à Anicum** (position plus facile à défendre et situation plus favorable) et devient le premier évêque du Puy. Au Moyen-Âge, le Velay devient comté évêché, au profit de l'évêque du Puy. Le Puy devient la capitale du Velay. C'est un centre religieux incontournable où affluent les pèlerins. C'est l'un des points de départ renommé du chemin de Saint-Jacques de Compostelle longeant le Mont-Ronzon en direction de l'Espagne et surplombant l'ensemble de la commune de Vals-près-le-Puy.

Le Velay est le lieu d'échanges et de passage entre le nord et le sud, carrefour entre routes des Cévennes, du Vivarais et d'Auvergne. Plus spécifiquement le chemin séculaire de Régordane est le tronçon de la route qui reliait l'Ile-de-France au Bas-Languedoc et à la Méditerranée (Figure 4). Il emprunte la faille géologique de Villefort par le vallon de Vals (aujourd'hui GR700) et devient, au Moyen Âge, une artère incontournable au développement commercial et religieux du Velay. Pèlerinage vers Saint-Gilles-de-Garde et commerce muletier l'empruntent de manière conséquente. Au Puy, les courtiers allaient attendre au-dessus de Vals, près de l'Hermitage St-Benoît, les muletiers du Vivarais qui descendaient notamment par Vals. Cette forte activité économique issue des influences du Puy incite au développement d'un habitat populaire situé autour de monastères. C'est dans ce contexte que l'évêque du Puy, Bernard de Castanet, avait autorisé à fonder un monastère placé sous la règle de Saint-Augustin, d'où le nom Augustines de Vals. Le monastère des Augustines construit en 1313 perdurera jusqu'en 1742. Il forme le cœur urbain historique de Vals-Près-le-Puy.

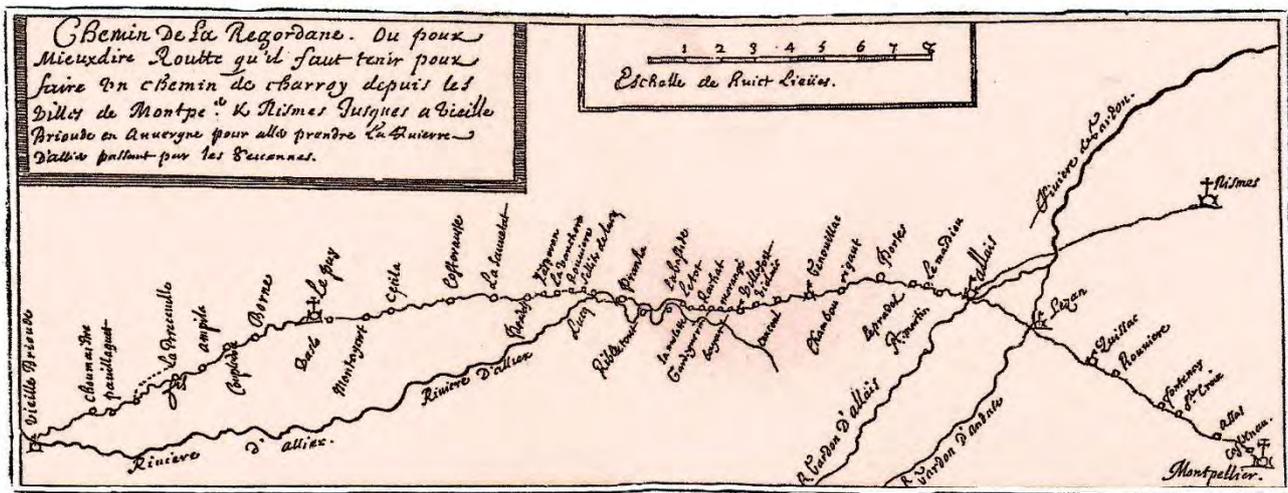


Figure 4 - Carte du Chemin de Régordane, Chemin de la Régordane ou pour mieux dire route qu'il faut tenir pour faire le chemin de charroy depuis les villes de Montpellier et Nisme jusqu'à Vieille-Brioude, carte de 1668 (source : <http://www.marbacum.fr>)

La ville de Vals-près-le-Puy s'est construite au carrefour des routes les plus importantes du Velay pour monter, d'un côté au plateau de Cordes (route d'Espagne) de l'autre vers le Riou (route de Marseille). La route de Régordane reste majeure pour Vals au regard de la carte de Cassini (Figure 5). De surcroit, la vallée du Dolaizon est fortement emprunté jusqu'à la Révolution.

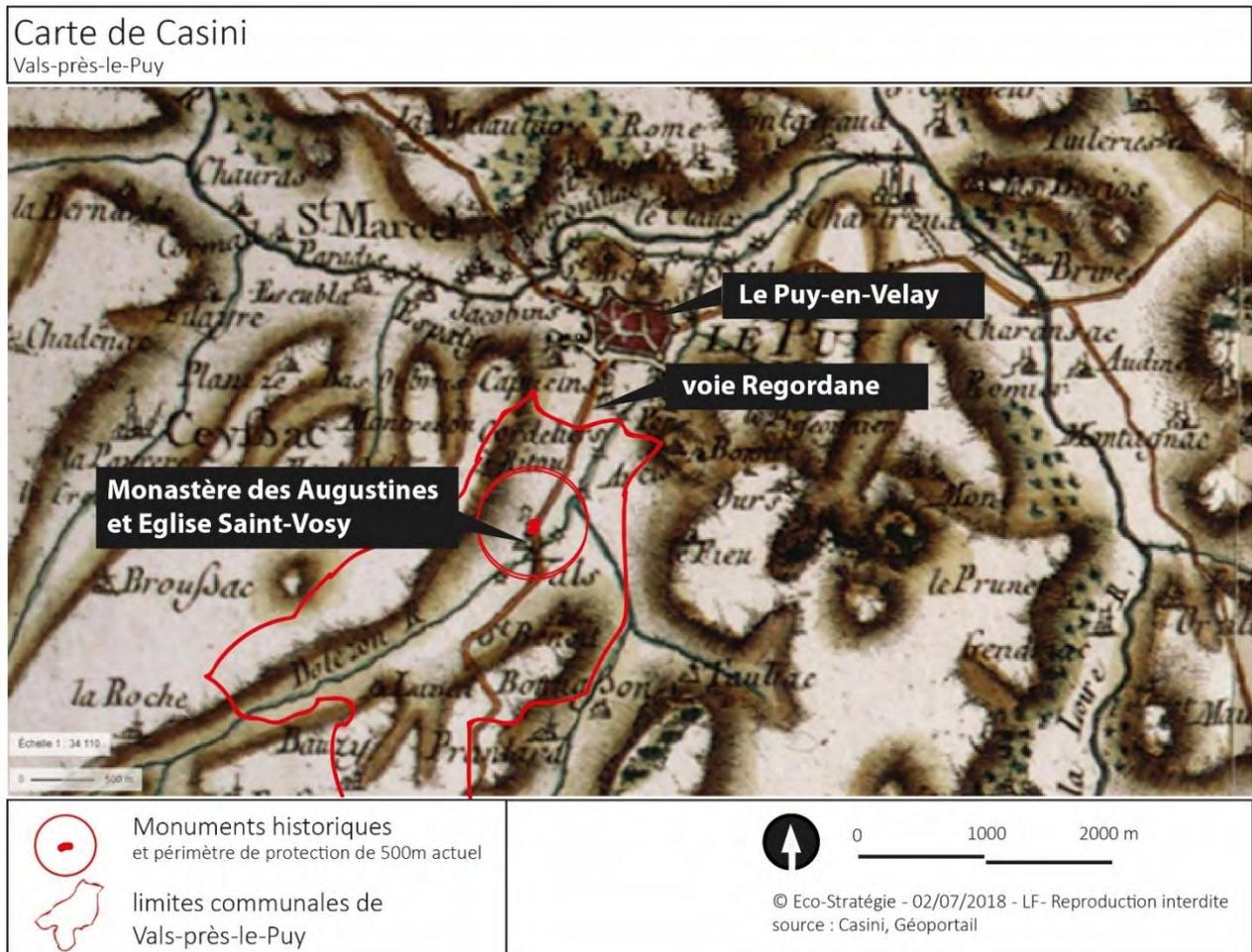


Figure 5 - Carte de Cassini (source : Géoportail)

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, des travaux routiers ont lieu sur les grands axes issus des chemins antiques : les routes de Lyon, Clermont et du « midi » sont rendus carrossables. La Régordane est délaissée au profit de ces axes qui deviendront les actuelles routes nationales 88 et 102 comme nous l'atteste la carte d'Etat-Major sur la période de 1820-1866 (Figure 6).

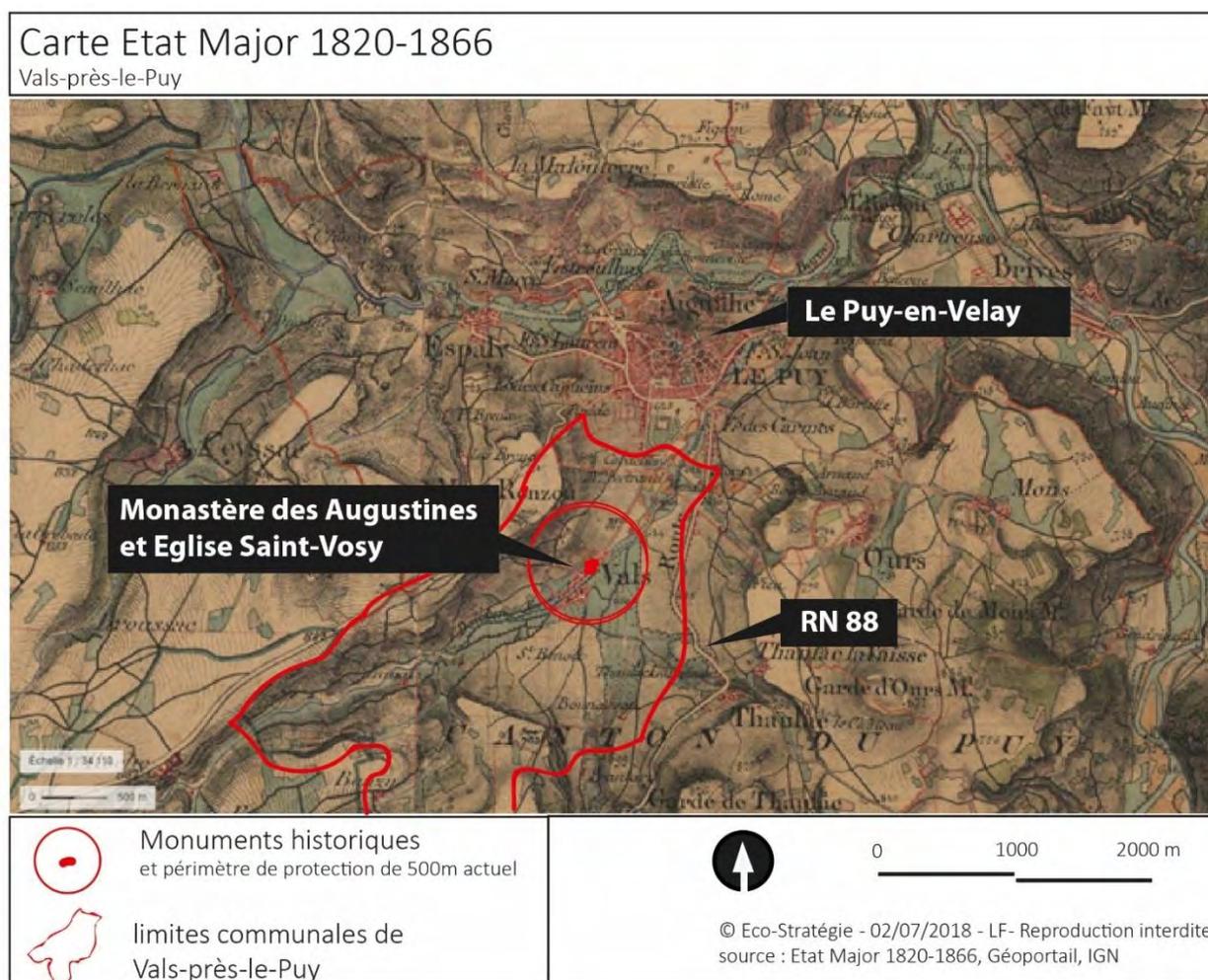
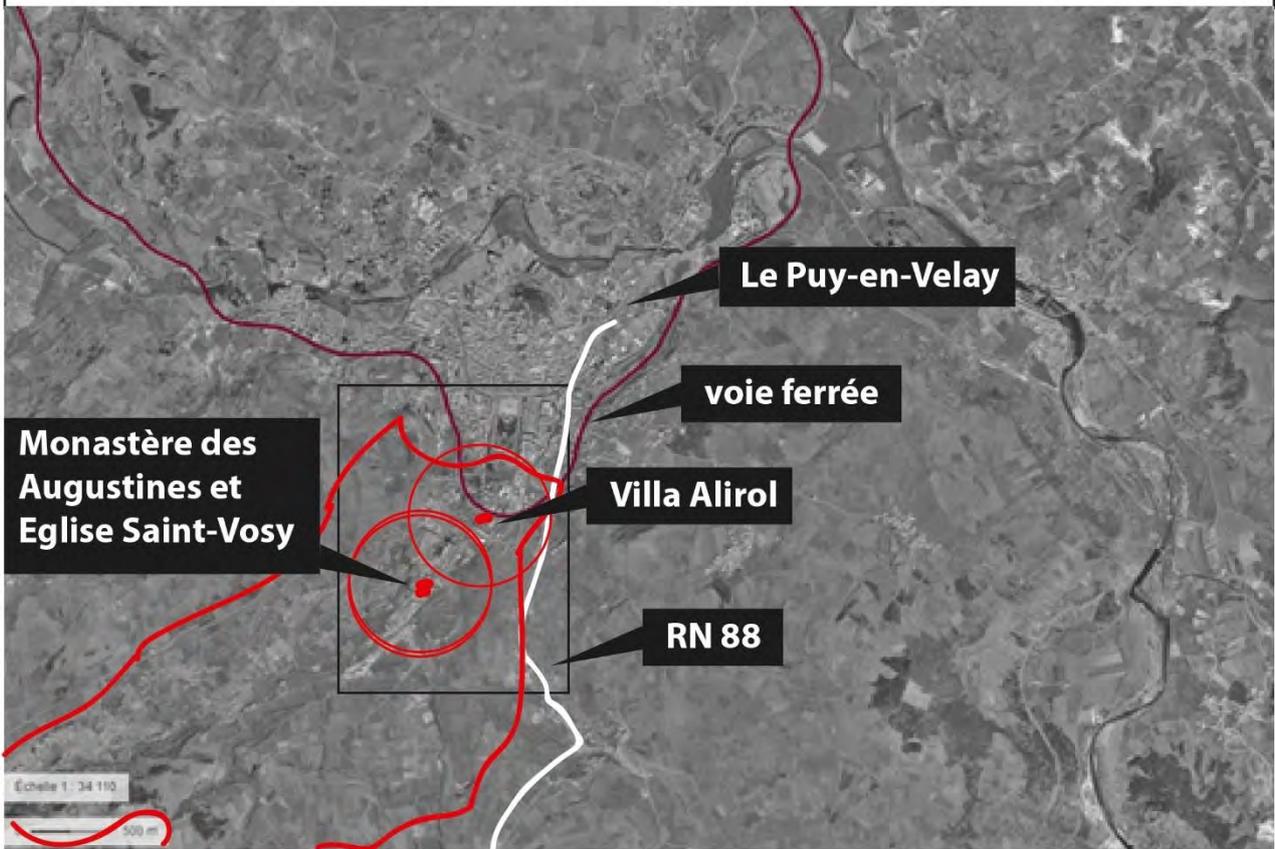


Figure 6 - **Carte de l'Etat-major (1820-1866)** (sources : Géoportail, IGN)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Puy devient le chef-lieu de la Haute Loire. La ville est alors en pleine expansion démographique. Elle passe de 12 300 habitants en 1806 à 21 240 habitants en 1906. La commune de Vals-près-le-Puy suit cette tendance en passant de 697 habitants en 1806 à 1132 habitants en 1906. La ligne de chemin de fer le Puy/Saint-Etienne qui a ouverte en 1866 favorise le développement économique. **C'est dans cette effervescence que l'architecte Achille Proy est nommé architecte du Puy en 1895 afin de répondre à cet essor urbain.** Il répondra également à nombre de commandes pour des propriétés privées dont celle de la Villa Alirol à Vals-près-le-Puy. Cette dernière **s'installe le long de l'avenue de Vals dans la continuité d'une structure urbaine linéaire dans le prolongement de la ville du Puy-en-Velay.** La photographie aérienne de 1950 nous confirme la présence d'habitat de type pavillonnaire, demeures bourgeoises et leur parc encore présents, construits dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sur cette même avenue (Figure 7 et Figure 8).

# Photo aérienne 1950

Vals-près-le-Puy



 <p>Monuments historiques et périmètre de protection de 500m actuel</p>  <p>limites communales de Vals-près-le-Puy</p>	 <p>0 1000 2000 m</p> <p>© Eco-Stratégie - 02/07/2018 - LF- Reproduction interdite source : Photo aérienne 1950, Géoportail</p>
--	--

Figure 7 – photographie aérienne de 1950 (sources : Géoportail)

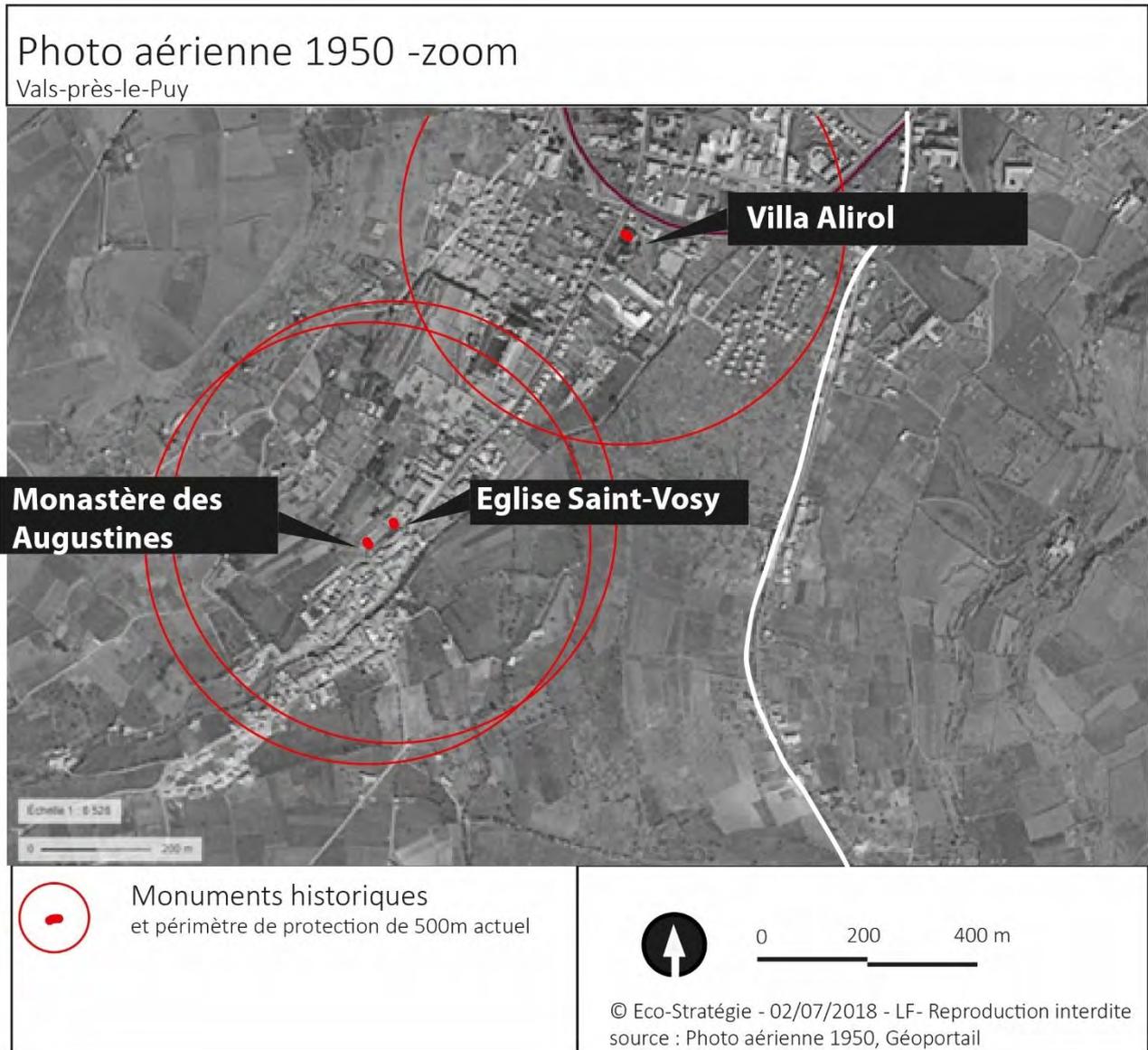


Figure 8 – photographie aérienne de 1950 - zoom (sources : Géoportail)

**L'essor urbain** ne cesse de progresser pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Le Puy maintient sa démographie à 18 909 habitants en 2015 quand la commune de Vals-près-le-Puy triple quasiment sa population qui passe de 1 132 habitants en 1906 à 3 328 habitants en 2015. **Aujourd'hui, la forme urbaine de Vals-près-le-Puy, d'un point de vue paysager, fait partie de l'extension de la métropole du Puy-en-Velay avec un habitat diffus sur l'ensemble de la vallée du Dolaizon (Figure 9).**

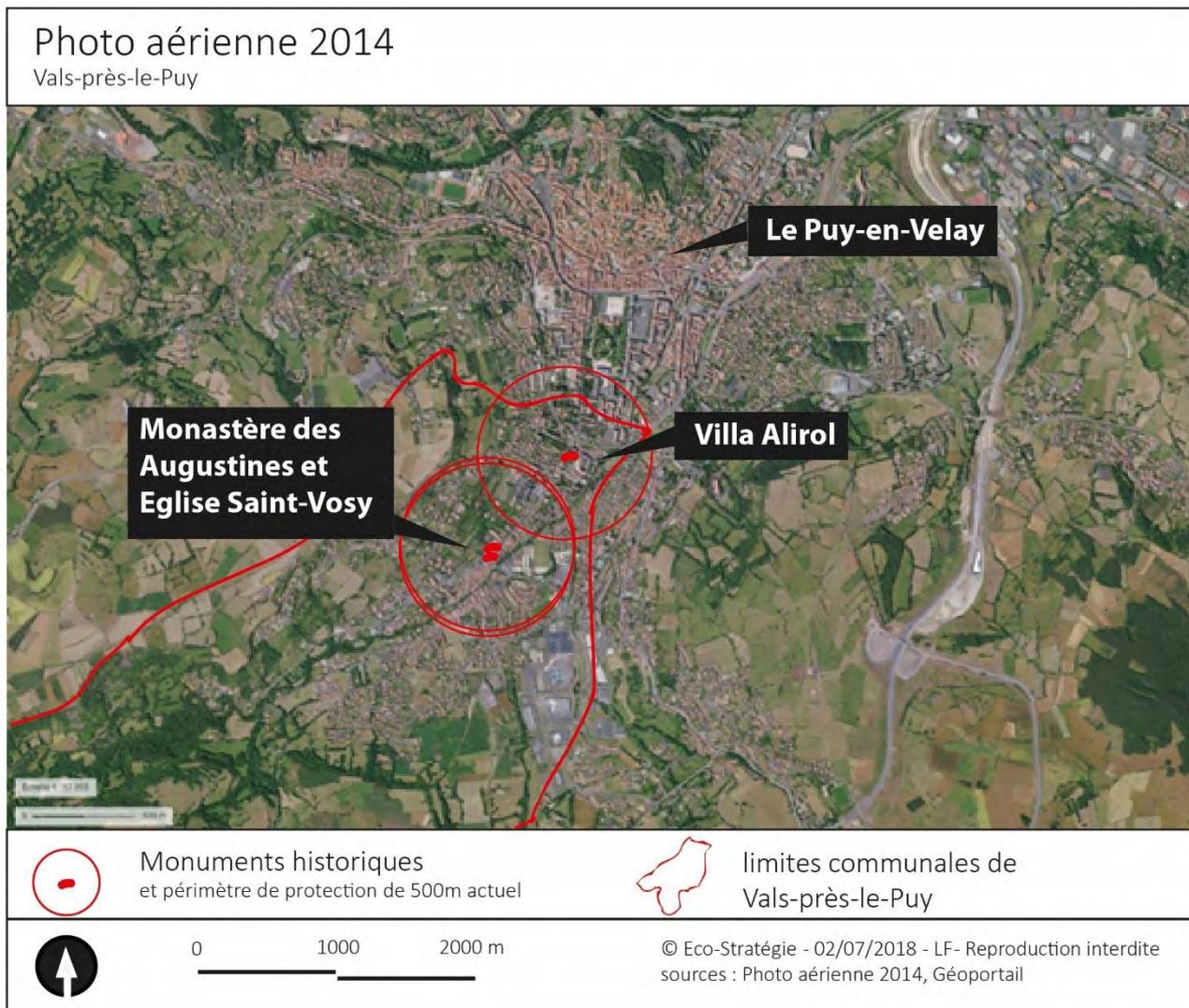


Figure 9 - Photographie aérienne actuelle (source : Géoportail, données cartographiques IGN)

Les monuments historiques concernés par cette étude, restent, quant à eux, dans le cadre **d'un habitat ancien du cœur historique** de la ville installés **le long de l'avenue de Vals** (Figure 10).

Dans le chapitre suivant, nous allons nous employer à décrire les paysages actuels dans lesquels **s'inscrivent ces monuments**.

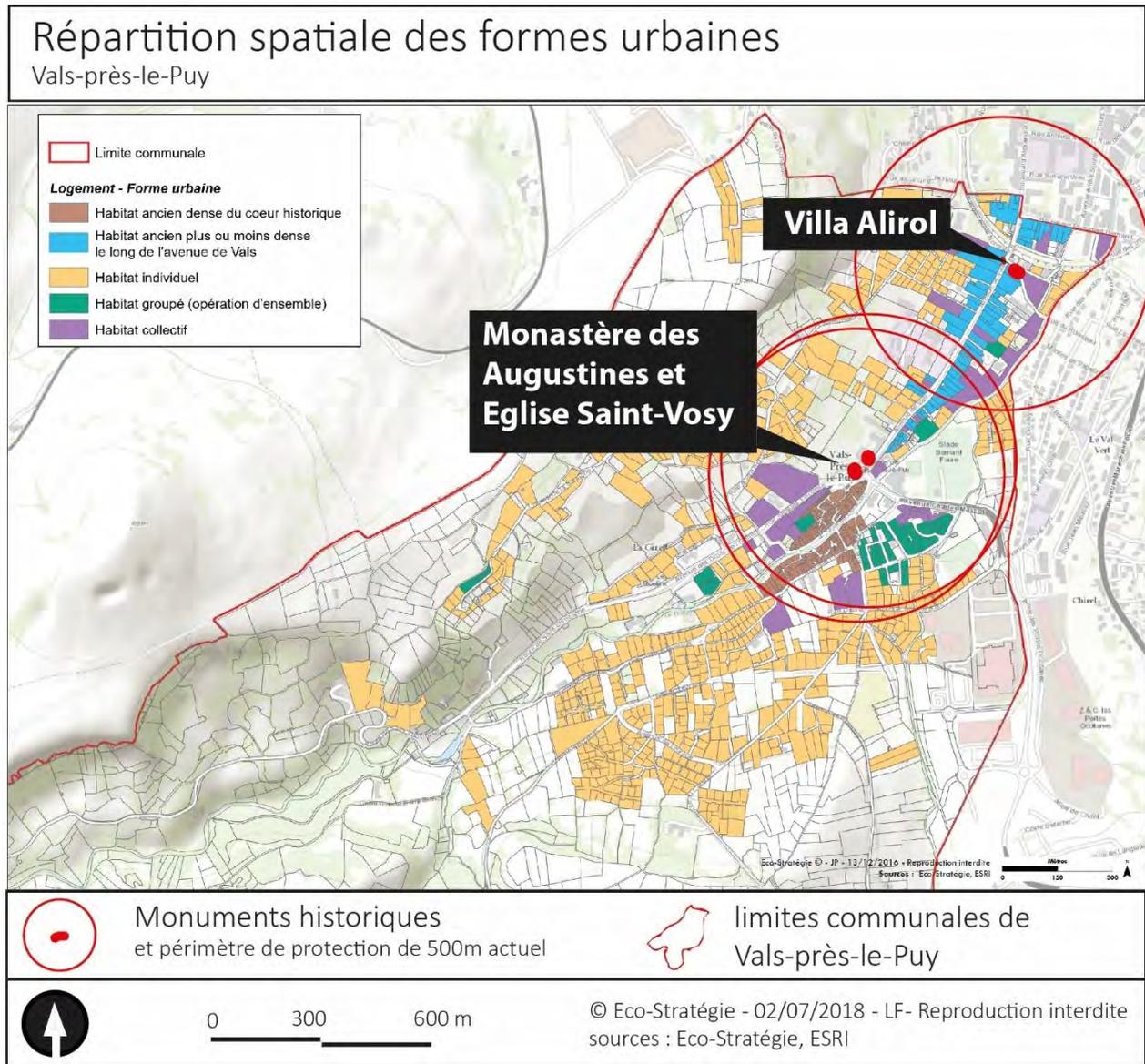


Figure 10 - Répartition spatiale des formes urbaines (source : Eco-Stratégie, ESRI)

## 11.2. Contexte paysager communal

- **L'inclusion des monuments historiques dans les motifs** paysagers actuels

Le XX<sup>e</sup> siècle a vu disparaître la vigne au profit de l'habitat individuel. Avec le temps, l'agglomération du Puy-en-Velay a recouvert les fonds du bassin jusqu'aux coteaux qui le cernent. L'archétype de la ville de Vals - bourg linéaire le long du Dolaizon - a vu se développer une zone urbaine éparse en seconde couronne du tissu originel, faisant face à un phénomène fort de périurbanisation (Figure 11).

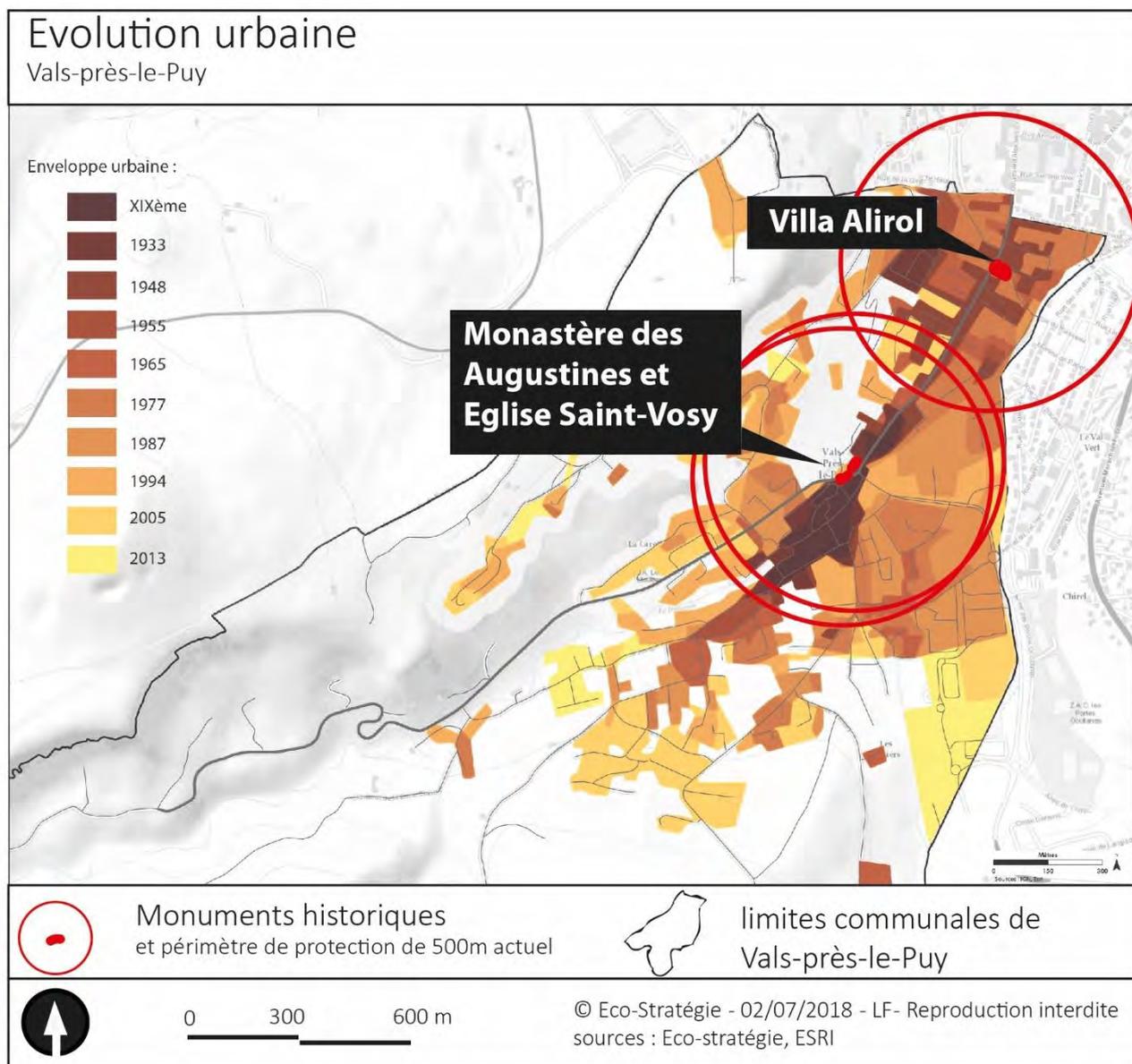


Figure 11 – Carte de l'évolution urbaine (source : Eco-Stratégie)

Aujourd'hui, cette unité couvre près du tiers de la commune de Vals-près-le-Puy au nord et au nord-est. Elle se concentre dans la vallée du Dolaizon et **s'étend sur les pentes plus au sud**. Les monuments historiques étudiés se concentrent dans le centre de cette aire urbaine (Figure 11).

Appuyées sur des paliers topographiques prononcés, les motifs paysagers communales **s'organisent** par strate (Figure 12) :

➤ Vallée urbanisée du Dolaizon

Elle se caractérise par une densité urbaine importante pour le centre-bourg dans le fond de vallée qui forme le prolongement du Puy-en-Velay. La zone **urbaine qui s'étend sur les pentes** plus au sud se compose de maisons individuelles et de petits lotissements, dont la densité reste cependant importante. Les zones urbanisées sur les versants sont ainsi fortement perçues depuis des points de vue éloignés.

➤ Bocages agricoles sur les versants

Sur le versant sud, **le paysage s'organise** par des zones ouvertes agricoles, composées de petites parcelles avec un réseau de haie relativement dense ainsi que plusieurs bosquets groupés. Ces derniers occupent une place importante dans la trame paysagère et forme une frange claire en limite des zones urbanisées du sud-ouest. Cependant, la pente modérée offre une ouverture très large sur de potentielles co-visibilités. Sur les fortes pentes, notamment en rive gauche, le paysage se caractérise par un bocage agricole de friches arbustives et de petits boisements où les haies sont bien développées. Cet escarpement et la tendance à la fermeture de ces espaces **confine l'espace et ne permet pas de points de vue éloigné.**

➤ Gorges boisées du Dolaizon et escarpements rocheux

**Les boisements mixtes de feuillus s'étendent principalement en rive droite du Dolaizon, au niveau des gorges.** Concentrés dans cet enclavement, les gorges ne profitent pas de vues éloignées sur **la vallée.** L'escarpement en rive gauche, quant à lui, **se traduit par une falaise qui s'étend d'un seul tenant sur plus de 800m** et se complète par un grand éboulis de roc présent en contrebas. Cette rupture abrupte offre un large panorama en surplomb de la vallée mais ce point de vue trop éloigné ne permet pas de distinguer le centre-**bourg dans l'aire urbaine.**

➤ Plateaux agricoles de dernier étage (Mont Ronzon et plateau d'Eyzenac)

Le plateau agricole du Mont Ronzon est occupé par des cultures et prairies de taille importante. **L'absence de haies et massifs boisés sur cette zone de replat** ainsi que sa position élevée (775 m NGF) laisse **une grande ouverture visuelle sur toute la vallée du Dolaizon jusqu'au Monts d'Ardèche.** Le plateau d'Eyzenac est quant à lui **non observable** depuis la vallée et ne présente de ce fait pas de point de vue éloigné.

**Au vu de l'implantation de la ville sur un axe est-ouest** le long de la vallée du Dolaizon, la silhouette urbaine de Vals-près-le-Puy est fortement perceptible depuis les points de vue éloignés. En effet, la multiplicité des points hauts constitués par les « puy », promontoires ou **belvédères, définit des points de vue exceptionnels sur l'ensemble de la commune de Vals-près-le-Puy.** De larges perspectives visuelles existent notamment depuis le GR65 (chemin de **Compostelle**) et le GR700 (ancienne voie de **Régordane**) ainsi que depuis **l'ensemble des gardes** présents au nord et au sud de la vallée, sur les plateaux. La RN88 est également une route belvédère offrant une perspective plongeante sur la silhouette urbaine de Vals-Près-le-Puy. Cependant, le phénomène de périurbanisation prononcé ainsi que le maillage bocager et les **bosquets du cadre agricole, restreignent le champ visuel de manière conséquente et n'offre que peu de vues dégagées sur le cœur de ville de Vals-Près-le-Puy.** En cela, inclus dans le noyau **urbain central et plus largement dans l'entité urbaine de la métropole du Puy-en-Velay,** en creux de vallée, les monuments historiques étudiés n'ont pas de portée visuelle directe à l'échelle du grand paysage du Pays de Velay.

**Afin d'appuyer cette analyse, nous avons développé, dans le chapitre suivant, quatre panoramas à fort potentiel de co-visibilité avec le centre-bourg.**

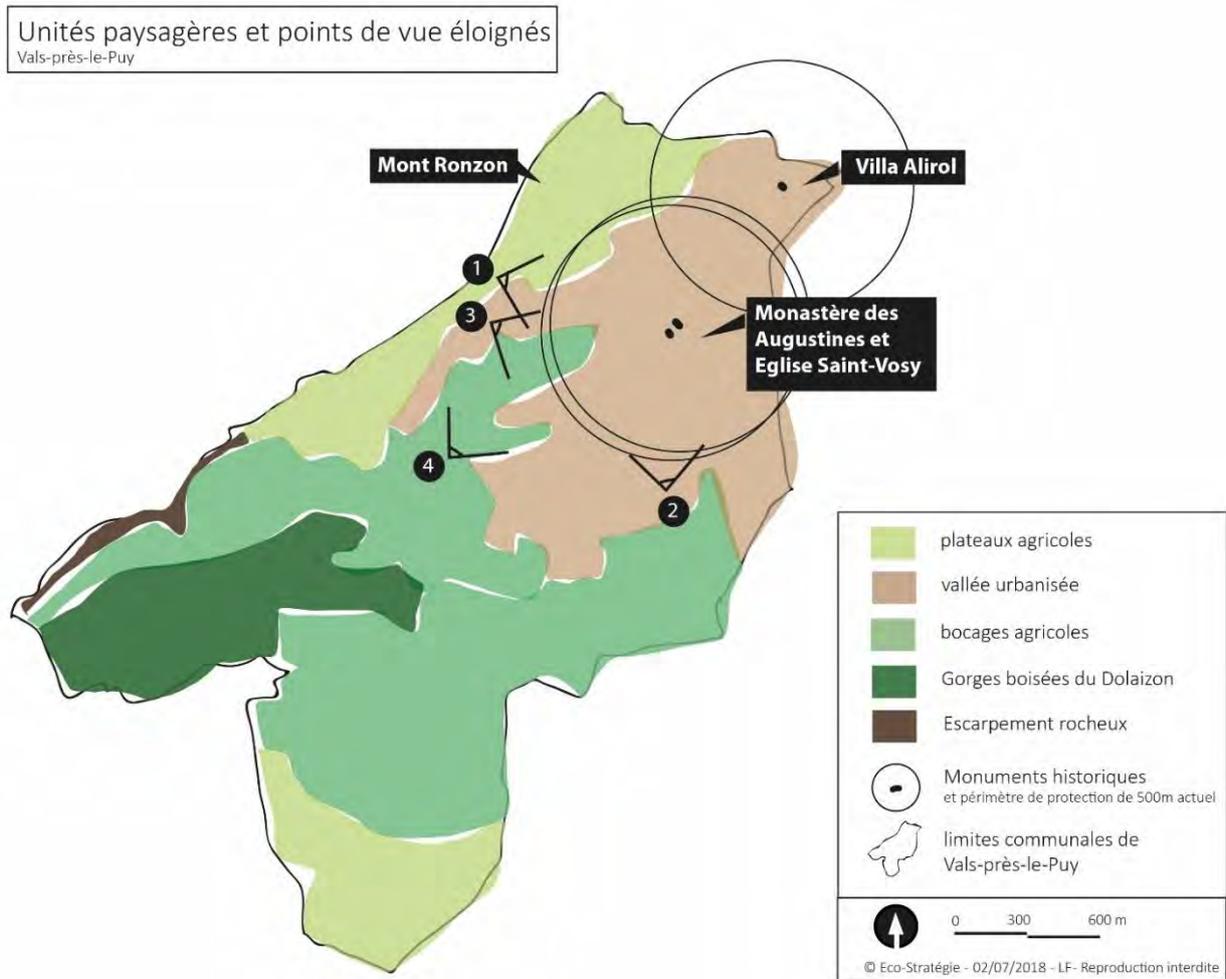


Figure 12 – Unités paysagères et points de vue éloignés

- Les points de vue éloignés

Les quatre panoramas analysés ci-après sont représentés dans la Figure 12.

Depuis les lignes de crêtes et les points hauts éloignés, le relief accidenté des gorges anime l’horizon. L’implantation du centre-bourg, en creux de vallée, au bord du Dolaizon et au pied du Mont Ronzon, est appréhendée dans sa masse compacte et linéaire dans le grand paysage. Les monuments historiques ne se détachent pas de manière notable ; ils sont partie prenante de la structure historique et de la typologie urbaine de Vals (Photographie 6).



Photographie 6 - **Vue vers l’ouest** depuis le Mont Ronzon, pdv n°1 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

**Depuis l'axe de la route nationale N88**, route balcon sur la vallée, les vues panoramiques et les vues cadrées par les boisements denses se succèdent. Aucune vue sur la silhouette du centre-bourg ne compte cependant parmi les points de vue dégagés le long de cet axe. De plus, la vitesse à laquelle les automobilistes empruntent la voie ne permet pas de distinguer les monuments historiques du centre-bourg dans la structure urbaine très resserrée de Vals.

**Depuis les axes descendants dans la vallée (Route du Camel, Chemin d'Eycenac, Chemin de Pranaly (flanc sud) ; RD31 (flanc nord)), l'horizon est rapidement cadré par le maillage des haies bocagères et les alignements des arbres au bord des routes sans laisser s'échapper de vues plongeantes sur la ville.** Les seules échappées sur la ville donnent à lire un maillage urbain étiré et éparse sur les flancs de la vallée sans comprendre où se trouve le noyau central de la commune. Sortant de ce cadre paysager agricole, les maisons individuelles implantées sur les flancs de la vallée viennent faire écran. Malgré tout, depuis le GR700 (Photographie 7), une **vue dégagée s'étend depuis la commune de Vals-Près-le-Puy jusqu'au Puy-en-Velay** avec le Rocher Corneille en pièce maîtresse. **L'urbanisation de la vallée est nette et le cœur de Vals-Près-Puy se fond dans ce panorama.** Les monuments historiques étudiés ne sont que peu perceptibles depuis ce point de vue éloigné : le clocher ne se détache pas nettement dans le paysage ; les **bâtiments du cœur urbain se confondent avec la 2<sup>e</sup> couronne urbaine** particulièrement dense ; **l'implantation du centre-bourg en fond de vallée rend sa lecture difficile.**



Photographie 7 - Vue vers le nord -Est depuis le GR700, pdv n°2 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

**Depuis le Chemin de la Sermone**, sur le flanc nord de la vallée, des vues panoramiques **plongeantes sont fréquentes sur l'ensemble des paysages** de la vallée : un cadre agricole bocager avec un horizon dominé par les gardes. Le tissu urbain de Vals **vient s'inclure et s'étirer dans** la vallée et sur ses flancs. Pourtant, ni le Dolaizon ni la structure linéaire du centre-bourg ne se détachent sur ces panoramas (Photographie 8).



Photographie 8 - Vue vers le sud-est depuis le chemin de la Sermone, pdv n°3 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

**Depuis l'entrée** ouest de Vals-Près-le-Puy, à la sortie des gorges encaissées et boisées du Dolaizon, le centre-bourg de Vals n'est pas perceptible (Figure 7).



Photographie 9 – **Point de vue depuis l'entrée ouest de Vals**-près-le-Puy, pdv n°4 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

Pour conclure, les points de vue sur les monuments historiques sont confinés dans le **cœur du bourg** qui est lui-même inclus dans le tissu urbain de la seconde couronne de Vals. L'**ancien monastère** des Augustines, l'église Saint-Vozy, la **villa d'Alirol**, et l'**ensemble du cœur** urbain ancien de Vals ne se détachent pas particulièrement de l'**ensemble de la structure urbaine** de la commune. Les perspectives sont rares depuis le bocage alentours. Ces monuments ne forment pas non plus de **point d'appel** ni un **point de repère remarquable** dans le grand paysage du Pays de Velay.

Dans le chapitre suivant, nous nous attacherons à analyser le rapport qu'entretiennent les monuments historiques avec leur paysage immédiat en recoupant leur implantation historique et leur implantation dans le tissu urbain existant.

## III. PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

### III.1. Ancien monastère des Augustines et église Saint-Vozy

L'ancien monastère constitués initialement d'un ensemble de bâtiments dont ces deux susnommés (voir le chapitre I), leurs abords seront traités dans un même chapitre.

- **Descriptif des abords**

- ❖ **L'entrée ouest et les murs d'enceinte du Monastère**

Depuis l'entrée ouest dans le centre bourg, avenue Jacques Viscomte, le centre bourg est difficilement perceptible (**les conifères confèrent d'autant plus au cloisonnement du clocher et de l'Hôtel de ville**). Cependant, les hauts murs de pierres sèches du jardin du monastère font front et dessinent clairement **l'enceinte du site**. Ils structurent **l'entrée effective du centre-bourg de Vals**. Ils longent également le chemin des Chibottes, trait caractéristique de la vallée du Dolaizon. De ce point de vue, le clocher ne se détache que très légèrement de la silhouette urbaine (Photographie 10).



Photographie 10 – **Vue depuis l'Avenue de Vals, vers Le Puy, direction Est** (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

- ❖ **L'avenue de Vals** – colonne vertébrale de la typologie urbaine de Vals-Près-le-Puy

L'entrée est dans le centre-bourg s'effectue via **l'avenue de Vals**, axe structurant originel de la typologie urbaine de Vals jusqu'au Puy-en-Velay, parallèle au Dolaizon (cf Contexte historique de l'implantation urbaine de Vals-près-le-Puy page 15). Aujourd'hui, la Place de la Mairie offre un point pivot stratégique pour la ville, point d'ancrage de l'avenue. Le clocher en dessine le point d'appel, le repère. Installée en creux de vallée, la **perspective de l'avenue** laisse échapper les gardes, à l'arrière-plan du centre bourg (Photographie 11).



Photographie 11 – **Vue depuis l'Avenue de Vals, direction ouest** (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

A la sortie est de la place, l'avenue s'étire dans la vallée du Dolaizon jusqu'au Puy-en-Velay (Photographie 12 – **Vue depuis l'Avenue de Vals, direction ouest** (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) Photographie 12). Cet axe longiligne, au recul peu marqué, souligne le volume horizontal du bâtiment **qui compose l'extension de l'ancien monastère** (cf Présentation des monuments historiques page 8). Cette structure longitudinale conforté par le corps de bâtiment met en scène **l'église de Saint-Vozy** (ancienne chapelle du monastère).



Photographie 12 – **Vue depuis l'Avenue de Vals, direction ouest** (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

❖ La place de la Mairie – point pivot de Vals-Près-le-Puy

La place offre une **implantation stratégique** à l'Hôtel de Ville et à l'Eglise Saint-Vozy. En effet, à l'aplomb du centre bourg, l'ancien monastère marque le cœur urbain de Vals. Ce point pivot relie l'axe de la vallée du Dolaizon jusqu'au Le Puy-en-Velay. L'ensemble des rues de Vals-Près-le-Puy convergent également vers ce point **afin de traverser le Dolaizon pour aller d'un versant à l'autre de la vallée**. Pièce stratégique de la composition urbaine, la place, adossée aux contreforts du Mont Ronzon, **met en exergue l'ancien monastère**. Elle lie le monument à l'ancien bourg et plus largement à l'ensemble de la ville (Photographie 13 et Photographie 14).



Photographie 13 – Place de la Mairie de Vals, points de vue est et ouest (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)



Photographie 14 – Place de la Mairie de Vals, point de vue nord (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

#### ❖ Le jardin de l'ancien monastère (contreforts du Mont-Ronzon)

Le jardin en espalier offre une vue dégagée sur le centre-bourg historique de Vals-Près-le-Puy et donne une lecture franche **de l'implantation du bourg dans la vallée du Dolaizon**. Nous pouvons également noter que **l'ancien monastère et l'église Saint-Vozy** sont inscrits au sein de cette même typologie urbaine. (Photographie 15 et Photographie 16). Implantés sur le pivot de **l'avenue, le monastère et l'église** fondent les points de repère de cette entité



Photographie 15 – Centre-**bourg de Vals vu depuis le Jardin de l'ancien Monastère (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)**



Photographie 16 – **Vue depuis l'Avenue de Vals, vers Le Puy, direction est (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)**

❖ Le centre-bourg – la typologie urbaine historique de Vals

L'ensemble du centre-bourg est de même typologie caractéristique de celle du Pays du Velay : des ruelles étroites et un bâti à l'alignement qui forment le noyau dense de la commune (Photographie 17). Ce centre urbain de taille réduite est abordé comme une entité à part entière. Il est traversé, en son centre, par la rivière du Dolaizon (quai du Dolaizon). L'ancien monastère fixe la limite de ce noyau urbain (cf Figure 10).





Photographie 17 – Centre-bourg de Vals-Près-le-Puy (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

- **Périmètre délimité des abords modifiés**

Pour donner suite à notre analyse, il convient de définir un périmètre commun pour le monastère et l'église Saint-Vozy traduisant une cohérence historique, du fait de leur structure bâtie et de leur histoire patrimoniale commune. Inclus dans centre-ville de même époque, le bâtiment (Ancien monastère des Augustines et l'église Saint-Vozy) **en est le point d'appel et l'origine. C'est en incluant l'ensemble de ce centre urbain** dans son périmètre délimité des abords que l'ancien monastère et l'église Saint-Vozy ont une place **centrale, au cœur de la ville de Vals-Près-le-Puy. De plus, organisé en point de mire de l'axe structurel originel de l'avenue de Vals**, il nous paraît important d'inclure l'ensemble de cet axe dans notre proposition de périmètre délimité des abords.

Notre proposition de périmètre des abords modifié inclus donc (Figure 13 et Figure 14) :

- Le maillage serré de l'habitat du centre bourg
- La place pivot stratégique de l'Hôtel de Ville
- Le Jardin de l'ancien monastère, ses murs d'enceinte et l'ensemble des bâtiments qui lui ont été annexés
- Le point de départ du chemin des Chibottes
- L'avenue de Vals
- Les contreforts du Mont-Ronzon
- Le Dolaizon dans son tronçon aval (centre-bourg et avenue de Vals)

PDA Ancien Monastère Sainte-Augustine  
Vals-près-le-Puy

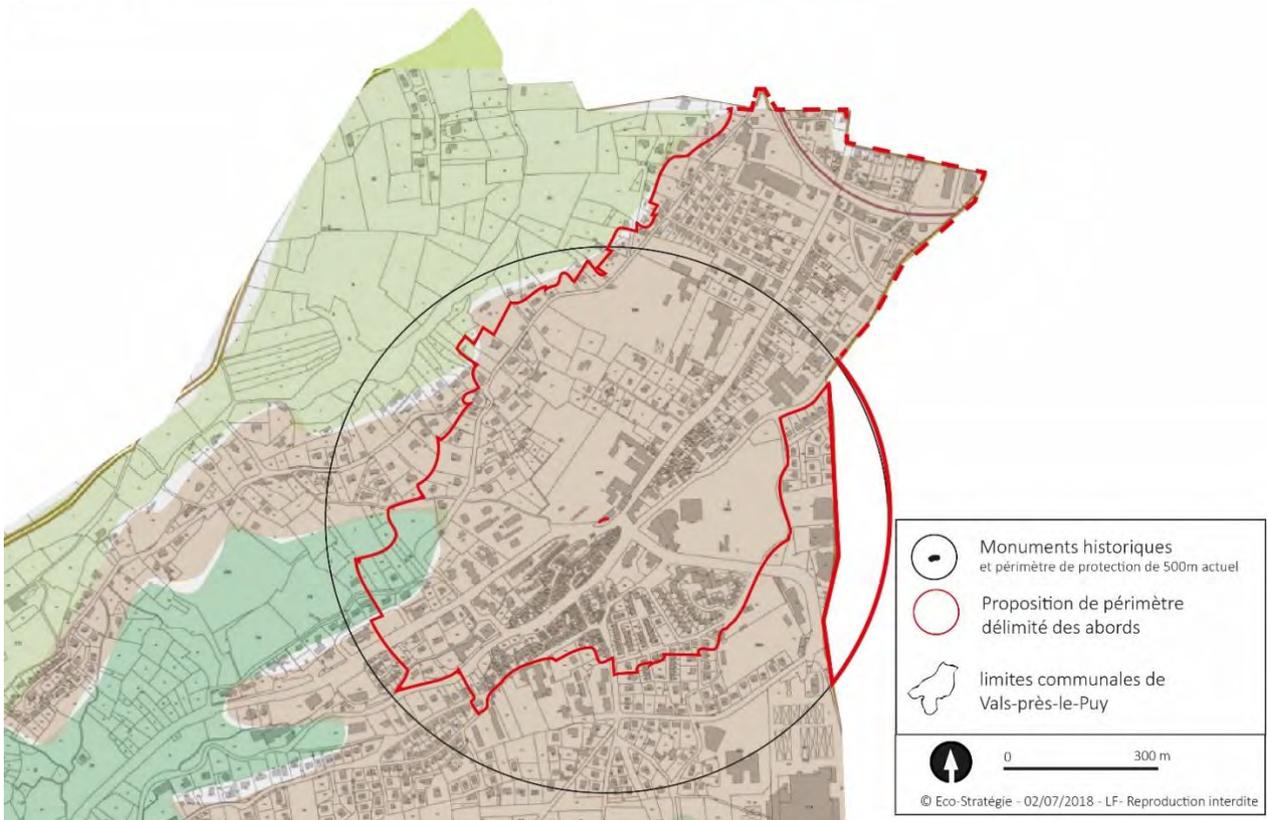


Figure 13 – Proposition de PDA pour l’ancien monastère Sainte-Augustine

PDA Eglise Saint-Vosy  
Vals-près-le-Puy

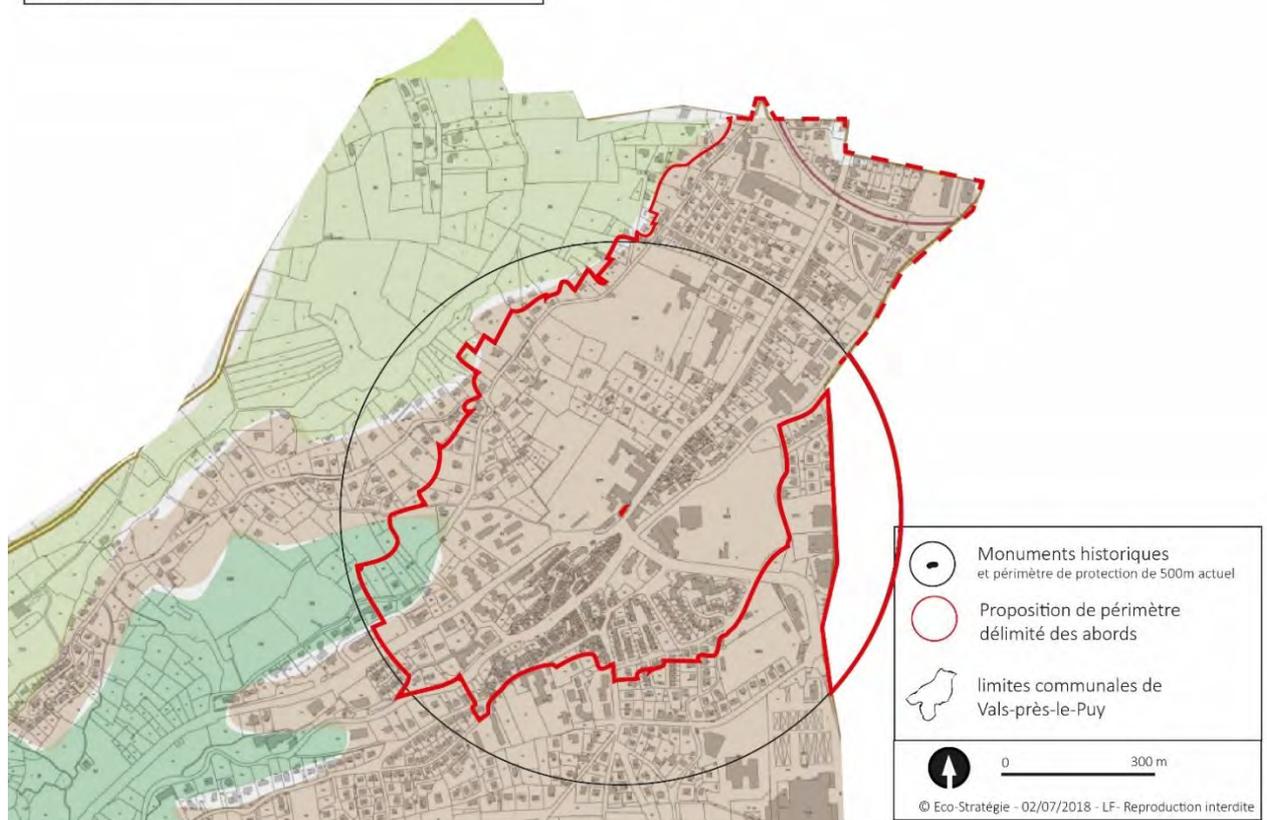
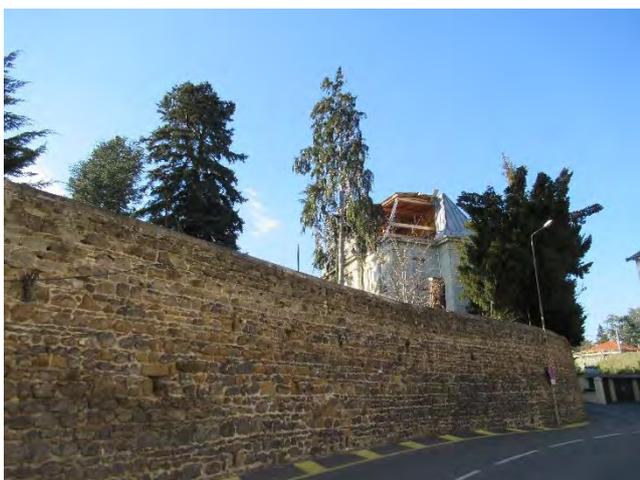


Figure 14 – Proposition de PDA pour l’église Saint-Vosy

## III.2. Villa Alirol

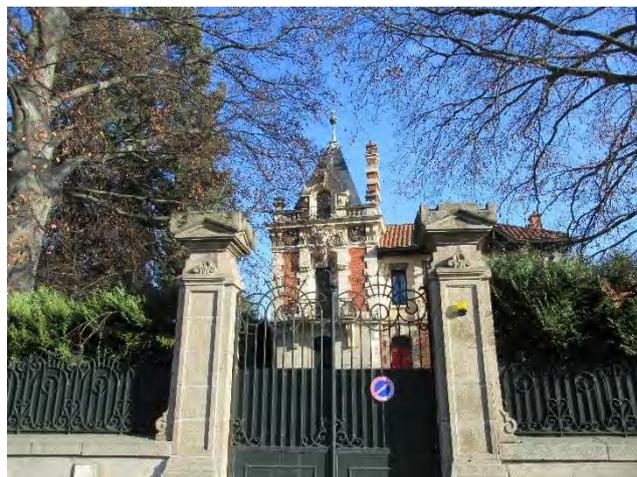
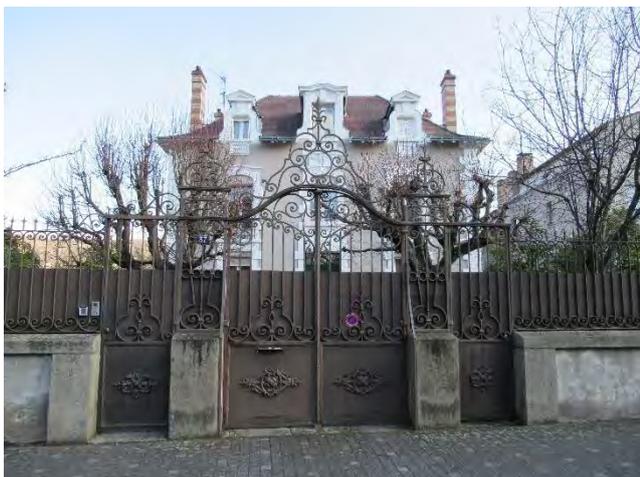
- **Descriptif des abords**

Situé sur l'avenue de Vals, ce monument s'ancre dans la continuité du centre-bourg avec des bâtiments à l'alignement de l'avenue. Construit sur cette ligne directrice, le centre historique de Vals s'étire d'est en ouest de manière longiligne et resserrée de part et d'autre de l'avenue. Pièce constitutive de la structure historique de Vals-près-le-Puy, la Villa Alirol vient poser la limite de cet agencement du XIX<sup>e</sup>. Ce monument est structurellement et historiquement rattaché à l'avenue de Vals jusqu'au centre-bourg. La Villa Alirol, ancien hôtel du début du XX<sup>e</sup>, est également rattachée à un jardin privé d'agrément. Ce recul permet d'affirmer la façade côté jardin. Ce jardin annexé au bâtiment est clôturé par un mur de pierres de 3m de haut.



Photographie 18 – Villa Alirol (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)

A l'alignement de l'avenue, des bâtiments mêlant notamment des demeures bourgeoises et leurs parcs, des pavillons de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle permettent d'appréhender la villa Alirol dans son contexte tout le long de l'avenue de Vals. Les façades et les clôtures en fer forgé vernaculaire font l'identité de l'avenue de Vals comme extension historique du centre-bourg vers le Puy-en-Velay.



- **Périmètre délimité des abords modifié**

Pour donner suite à notre analyse, le périmètre de la Villa Alirol rejoint le périmètre du centre-bourg. Il s'arrête à l'arrière de la voie ferrée (constitutive de l'essor urbain qui a entraîné l'établissement de la villa).

Notre proposition de périmètre délimité des abords modifié inclus donc :

- Le jardin de la villa et son mur d'enceinte
- L'avenue de Vals incluant le Dolaizon

- Le monastère en tête de l'avenue (pivot stratégique de l'avenue) et l'ancien bourg qui lui est rattaché

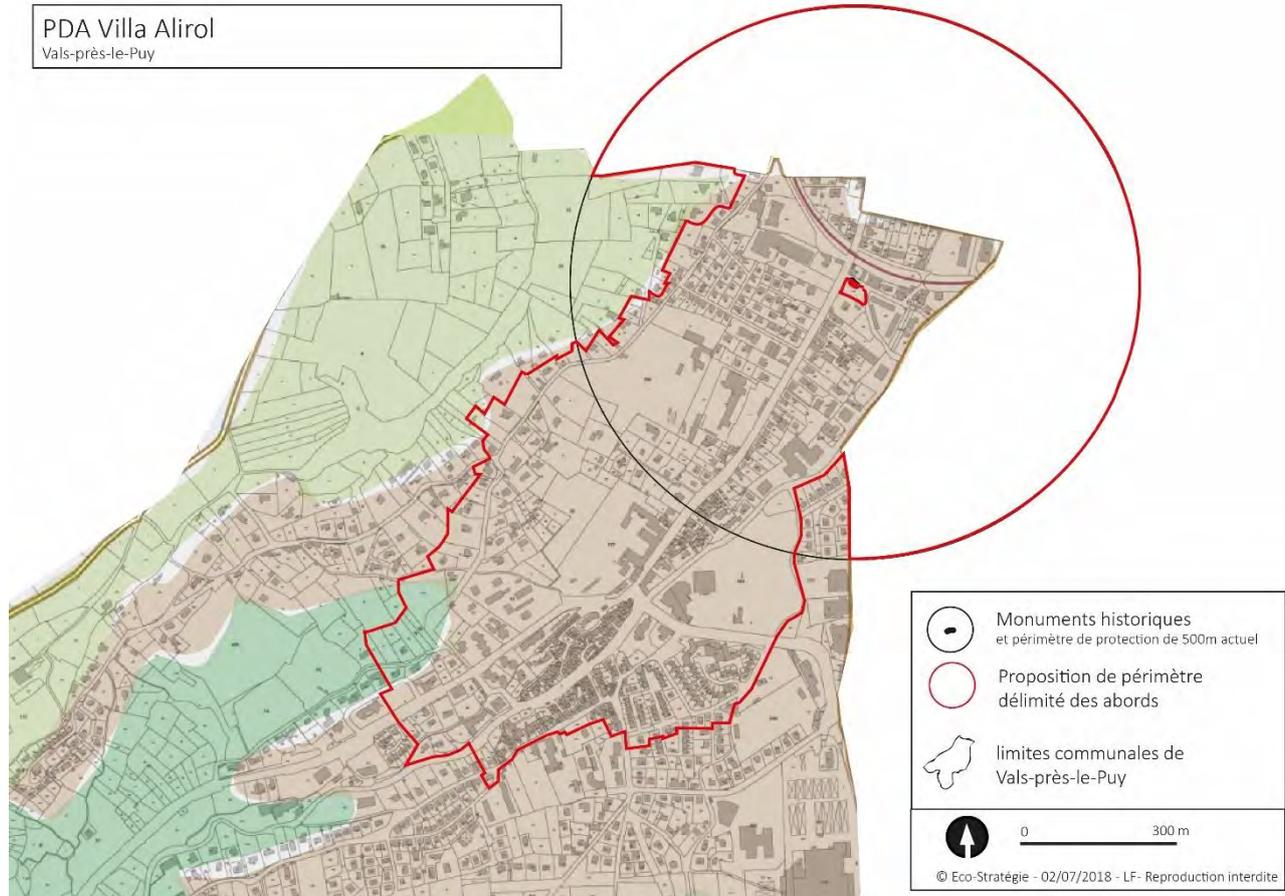


Figure 15 – Proposition de PDA pour la villa Alirol

## IV. TABLE DES ILLUSTRATIONS

### • Table des figures

Figure 1 – Périmètres autour des monuments historiques présents sur la commune .....	6
Figure 2 - Cartes des principales provinces volcaniques du Massif Central (source : BRGM)...	14
Figure 3 - Carte géologique (source : BRGM, InfoTerre) .....	14
Figure 4 - Carte du Chemin de Régordane, Chemin de la Régordane ou pour mieux dire route qu'il faut tenir pour faire le chemin de charroy depuis les villes de Montpellier et Nîmes jusqu'à Vieille-Brioude, carte de 1668 (source : <a href="http://www.marbacum.fr">http://www.marbacum.fr</a> ) .....	15
Figure 5 - Carte de Cassini (source : Géoportail) .....	16
Figure 6 - <b>Carte de l'Etat-major (1820-1866)</b> (sources : Géoportail, IGN).....	17
Figure 7 – photographie aérienne de 1950 (sources : Géoportail) .....	18
Figure 8 – photographie aérienne de 1950 - zoom (sources : Géoportail) .....	19
Figure 9 - Photographie aérienne actuelle (source : Géoportail, données cartographiques IGN) .....	20
Figure 10 - Répartition spatiale des formes urbaines (source : Eco-Stratégie, ESRI) .....	21
Figure 11 – <b>Carte de l'évolution urbaine (source : Eco-Stratégie)</b> .....	22
Figure 12 – Unités paysagères et points de vue éloignés .....	24
Figure 13 – <b>Proposition de PDA pour l'ancien monastère Sainte-Augustine</b> .....	32
Figure 14 – <b>Proposition de PDA pour l'église Saint-Vozy</b> .....	32
Figure 15 – Proposition de PDA pour la villa Alirol .....	34

### • Table des photographies

Photographie 1 – Ancien Monastère des Augustines et Eglise de Saint-Vozy (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	8
Photographie 2 - <b>point de vue depuis l'avenue de Vals (source : Mairie de Vals, Eco-Stratégie (2018))</b> .....	9
Photographie 3 -point de vue depuis la place de la Mairie (source : Mairie de Vals, Eco-Stratégie (2018)) .....	10
Photographie 4 -point de vue depuis la place de la Mairie (source : Mairie de Vals, Eco-Stratégie (2018)) .....	11
Photographie 5 – Villa Alirol (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	12
Photographie 6 - <b>Vue vers l'ouest depuis le Mont Ronzon, pdv n°1 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)</b> .....	24
Photographie 7 - Vue vers le nord -Est depuis le GR700, pdv n°2 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	25
Photographie 8 – Vue vers le sud-est depuis le chemin de la Sermone, pdv n°3 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018).....	25
Photographie 9 – <b>Point de vue depuis l'entrée ouest de Vals-près-le-Puy, pdv n°4 (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)</b> .....	26
Photographie 10 – <b>Vue depuis l'Avenue de Vals, vers Le Puy, direction Est (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)</b> .....	27
Photographie 11 – <b>Vue depuis l'Avenue de Vals, direction ouest (Eco-Stratégie, le 26 février 2018)</b> .....	28

Photographie 12 – <b>Vue depuis l’Avenue de Vals, direction ouest</b> (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	28
Photographie 13 – Place de la Mairie de Vals, points de vue est et ouest (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	29
Photographie 14 – Place de la Mairie de Vals, point de vue nord (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	29
Photographie 15 – <b>Centre-bourg de Vals vu depuis le Jardin de l’ancien Monastère</b> (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	30
Photographie 16 – <b>Vue depuis l’Avenue de Vals, vers Le Puy</b> , direction est (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	30
Photographie 17 – Centre-bourg de Vals-Près-le-Puy (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	31
Photographie 18 – Villa Alirol (Eco-Stratégie, le 26 février 2018) .....	33